

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 16 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie d'Epannes, 410 rue des Écoles à EPANNES, sous la présidence de Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Le Maire.

Date de convocation : 9 septembre 2025

Présents : Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude, Madame GUIGNARD Chantal, Monsieur QUEMENER Pierrick, Madame GAUTIER Isabelle, Monsieur CAILLÉ Joël, Madame RAVARD Armelle et Monsieur BRISSEAU Pascal

Absents : Madame DONIZEAU Dominique et Monsieur FREMENTEAU Bernard

Secrétaire de Séance : Monsieur CAILLÉ Joël

L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du 24 Juillet 2025

- 1- Renouvellement des tarifs de la salle des fêtes
- 2- Modification du contrat de location de la salle des fêtes
- 3- Proposition d'achat de terrain AC n°367
- 4- Demande de subvention de la SEP Section tennis-badminton
- 5- Décision modificative pour dépassement de crédits au compte 67

Questions diverses

- Validation de devis pour des travaux de voirie

Approbation du CR du 24 juillet 2025 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Renouvellement des tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des tarifs de location de la salle municipale Marcel Brelay en vigueur ce jour.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'actualisation suivante des tarifs, et présentés, ci-dessous, à partir du 1er octobre 2025.

	HABITANTS HORS COMMUNE			HABITANTS DE LA COMMUNE		
	Grande salle	Petite salle	Cuisine	Grande salle	Petite salle	Cuisine
LA JOURNÉE (lundi au jeudi)	200	80	80	110	55	55
LA JOURNÉE (vendredi au dimanche)	250	160	80	170	55	55
LE WEEK-END (samedi et dimanche, veille de jour et jour férié)	550	210	80	325	160	55

	ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES HORS COMMUNE			ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE		
	Grande salle	Petite salle	Cuisine	Grande salle	Petite salle	Cuisine
LA JOURNÉE (lundi au jeudi)	300	-	80	240	-	55
LA JOURNÉE (vendredi au dimanche)	350	-	80	280	-	55
LE WEEK-END (samedi et dimanche, veille de jour et jour férié)	710		80	565		55

A compter du 1er octobre jusqu'au 31 mars, un forfait chauffage d'un montant de 30€ / par jour et 60€ / week-end sera ajouté à la facture globale.

Pour les associations Epannaises, 1 gratuité par an est maintenue auquel s'ajoute dorénavant le forfait chauffage.

Pour les associations sportives utilisant la salle des fêtes, le forfait chauffage sera également appliqué au vu du nombre de jours d'utilisation. Pour cette dernière, il sera établi une facturation annuelle.

Une caution est demandée à la réservation, d'un montant de :

- 300€ pour la petite salle
- 600€ pour la grande salle

De plus, en cas d'insuffisance de ménage et d'absence de tri des poubelles, une pénalité pourra être rajoutée, à savoir 200€/ménage et 50 €/tri des poubelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces tarifs.

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Modification du contrat de location de la salle des fêtes

Madame GAUTIER Isabelle prend la parole et présente la nouvelle convention de location de salle suite à l'ouverture de compte sur le site de l'État (espace sur demande).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette nouvelle convention.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Proposition d'achat de terrain AC n°367

Monsieur le Maire expose que la parcelle AC n°367, situé Rue des Sables et appartenant au domaine public a fait l'objet d'une procédure de bornage d'une partie des limites de la propriété cadastrée.

A la requête de la commune, un géomètre-expert a été chargé de mettre en œuvre la procédure de délimitation de la propriété.

Désormais la parcelle AC n°367 comporte 2 nouvelles numérotations : AC n°436 et AC n°437.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la vente de la parcelle AC n°436 d'une superficie de 400m² pour un montant de 24 800€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la vente de cette parcelle et le prix proposé et décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet vente tels que les actes et autres documents,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Demande de subvention de la SEP Section tennis-badminton

Monsieur le Maire propose de remettre cette délibération lors d'un prochain conseil afin de revoir la convention en cours.

Décision modificative pour dépassement de crédits au compte 67

Monsieur le Maire propose d'effectuer les ajustements suivants sur le Budget Commune afin de prendre en compte le dépassement de crédit au compte 67 _ charges exceptionnelles _ compte 673 _ titres annulés.

En effet, à la demande de la trésorerie, des doublons de titres ont été constatés en décembre 2022 et janvier 2023.

Dépenses	chapitre 67	compte 673	+150	-
Dépenses	chapitre 012	compte 6488	-150	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des règlements intérieurs cantine – surveillance cour – garderie. Ils seront distribués prochainement. Il annonce que la première réunion de la MAM aura lieu le 26 septembre à 9h avec l'ensemble des entreprises. Il fait part d'un contrôle de l'urssaf le 25 septembre afin de vérifier l'année 2022. Il présente les rapports sur les radars depuis leur installation.

Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude explique que le devis de l'entreprise Roche a évolué en raison d'une variante soit un total de 25 482 € TTC. Les travaux du Petit Marais sont pratiquement finis. Il demande à revoir les entrées de bourg avec les chicanes.

Madame GAUTIER Isabelle annonce que le marché des producteurs a été positif avec un total de 155 repas. Les producteurs étaient satisfaits malgré le mauvais temps. Le vide grenier aura lieu le 21 septembre organisé par l'APE.

Monsieur CALLE Joël demande à ce que les jardinières du restaurant le Marais soient déplacés un peu plus loin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30
Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 octobre.